



Pour que les PMR, piéton-ne-s et cyclistes ne subissent plus les nuisances de chantiers

Manifestation mardi 15 juin à 18h30 place du Capitole

Ici ou là des chantiers sont démarrés au mépris des règlements concernant l'accessibilité piétonne et cyclable. La réaction des autorités locales n'est pas à la hauteur de nos attentes. On ne compte plus les situations anti-PMR, anti-piétonne, anti-cycliste. Ces chantiers gênent et mettent trop souvent en danger les usagers vulnérables. Les règles doivent s'appliquer !

En 2020, nos associations ont écrit à plusieurs reprises au Maire-Président et services de Toulouse Métropole. Nous leur avons signalé de multiples faits non réglementaires : **cheminement bloqué, stationnement illicite de camions, absence de signalisation, absence de cheminements PMR sécurisés...** À chaque fois nous avons reçu une réponse bienveillante avec des propos encourageants. En mars 2020: *"soyez assurés que nous mettons tout en oeuvre pour que les chantiers se déroulent dans de bonnes conditions"*.

Ces propos lénifiants sont malheureusement contredits par plusieurs exemples de terrain. Les photos 2020-2021 du dossier de presse illustrent des cas où le piéton est ignoré ; où le cycliste est négligé ; où la personne à mobilité réduite (PMR) est discriminée, et tous mis en danger.

Se déplacer à pied ou à vélo permet d'aller travailler, d'accompagner les enfants, d'aller à un RdV médical, ou tout simplement d'accéder à des loisirs... La liberté d'aller et venir est une liberté fondamentale. Elle ne doit pas être remise en cause par des chantiers non régulés.

De plus, une fois les travaux terminés, le revêtement du sol est parfois dégradé. Un préjudice de plus. Nous le regrettons et demandons l'application de la loi et de la charte chantiers et celle d'accessibilité de la voirie.

Si on ajoute à cela :

- la présence gênante de **panneaux publicitaires** ou autre mobilier
- **l'étroitesse** de certains trottoirs
- **le stationnement illicite** toléré dans certains quartiers
- la présence des **scooters Indigo** sur trottoir, interdite selon le code mais toléré à Toulouse (Article R417-10)
- des cas de **non création d'aménagements cyclables** pourtant obligatoires (code de l'environnement L. 228-2)

L'Association 2 pieds 2 roues a pour but de développer et d'améliorer la pratique des modes actifs en agglomération. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités depuis plus de 40 ans pour que soient pris en compte ces moyens de transport utilisés quotidiennement par de nombreuses personnes. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association 2 pieds 2 roues adhère à la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse trois fois par an un journal d'information.

Alors l'utilisateur est lassé, découragé. Certaines personnes à mobilité réduite n'osent plus sortir, craignant un accident. **C'est pourquoi nous manifestons le mardi 15 juin**. Le rassemblement a lieu au Capitole à 18h30. Après quelques prises de parole, nous partirons à vélo et sur nos 4 ou 6 roues ou à pied à 19h vers des secteurs de chantiers problématiques.

Concernant les chantiers, nous demandons précisément :

- un **itinéraire sécurisé piéton et cycle**, adapté aux PMR
- **une anticipation des services** (police, service voirie...) qui doivent effectuer des visites de terrain et réagir, sans attendre les signalements d'utilisateurs
- clairs, visibles, indiquant la durée de la gêne, et pas un message laconique « piéton, passez en face », sans rupture de cheminement accessible aux PMR
- en cas de signalement, l'utilisateur attend un résultat sans être obligé de signaler à nouveau, d'argumenter comme on est obligé de le faire
- une verbalisation du stationnement illicite des véhicules. Un chantier doit avoir une zone de stationnement temporaire réglementaire, un "homme de trafic" si besoin.

Dans un de ses courriers, M. Moudenc nous indiquait en 2020 vouloir "rendre les déplacements piétons plus facile et tripler le recours au vélo". Chiche ! Nous sommes disponibles, écoutez-nous.

Pour plus d'informations, contacter (à ne pas diffuser publiquement):

Jean-François Lacoste pour "2 Pieds 2 Roues" : 06.63.05.67.07

Odile Maurin pour "Handi-Social" : 06.68.96.93.56

[Dossier de presse disponible en suivant ce lien](#)

L'Association 2 pieds 2 roues a pour but de développer et d'améliorer la pratique des modes actifs en agglomération. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités depuis plus de 40 ans pour que soient pris en compte ces moyens de transport utilisés quotidiennement par de nombreuses personnes. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association 2 pieds 2 roues adhère à la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse trois fois par an un journal d'information.